

11 mai 1948. L'Organisation des télécommunications du Commonwealth

Le Commonwealth

Fédération de territoires anciennement colonisés par les Britanniques formée au XX^e siècle, le **Commonwealth** est une organisation qui regroupe plus de 50 pays adhérents à une charte, et dont la constitution a de profondes racines historiques. L'idée du Commonwealth naît durant la période de décolonisation britannique. Les anciens "dominions" britanniques (colonies et protectorats) décident de s'unir tout en faisant allégeance à la couronne britannique. L'existence du Commonwealth est officialisée en 1949, lors de la Déclaration de Londres. Le nombre de pays membres a varié au fil du temps. Les membres fondateurs étaient l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et Terre-Neuve. L'Irlande et Terre-Neuve, mais aussi les Maldives et le Zimbabwe ont depuis quitté l'organisation. L'Europe en compte deux membres : Chypre et Malte.

Lors de l'accession au trône d'Elizabeth II en 1952, le Commonwealth était composé de 9 membres : le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, l'Afrique du Sud, le Pakistan, l'Inde et le Sri Lanka. Désormais, ils sont 56 États membres, dont la plus grande partie du contingent se trouve sur le continent africain (21 pays membres). Le Commonwealth assure à l'empire britannique une présence sur les cinq continents, soit sur un territoire de 30 282 502 km². Au total, il regroupe 2 558 903 391 habitants, autrement dit, près du tiers de l'humanité, dont 80% vivent en Inde, au Bangladesh et au Pakistan. Comme depuis la fondation du Commonwealth, se trouve à sa tête le souverain britannique. Si la reine Elizabeth II se trouvait à sa tête jusqu'à son décès le 8 septembre 2022, c'est désormais le roi Charles III qui lui succède en tant que chef du Commonwealth. Les membres du Commonwealth ne sont pas des étrangers les uns pour les autres. Des accords permettent donc de faciliter les échanges, notamment pour le travail, avec l'exemple du "working holiday visa" permettant aux citoyens canadiens, australiens et néo-zélandais de 18 à 30 ans de se rendre au Royaume-Uni pour travailler, et inversement.

Par ailleurs, le Commonwealth dispose d'un fonds pour la coopération économique destiné à soutenir la croissance de certains pays, assurant notamment l'apport de compétences techniques et la formation afin de jouer à la fois sur le court et le long terme. Un système de solidarité et de coopération unit donc les membres du Commonwealth. Il existe également un Secrétariat basé à Londres et qui travaille à la promotion des droits humains et des valeurs démocratiques, ainsi qu'à l'observation de certaines élections ou à l'apaisement des conflits.

L' Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO)

Le CTO remonte au Pacific Cable Board de l' Empire britannique en 1901, bien que dans sa forme actuelle, elle ait été créée par un traité international , l' Accord télégraphique du Commonwealth entre les nations du Commonwealth signé à Londres le **11 mai 1948**.

Le CTO relie les entités gouvernementales et non gouvernementales pour renforcer la coopération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le [Commonwealth est une association](#) volontaire constituée actuellement de 56 États souverains.

Parmi les États membres :

21 sont des monarchies :

15 sont des monarchies avec Charles III comme chef d'État et, à ce titre, qualifiés de « royaumes du Commonwealth » ;

6 sont des monarchies avec un monarque différent (Brunei, Eswatini, Lesotho, Malaisie⁶, Samoa⁷, Tonga) ;

35 sont des républiques.

1948 Gouvernements partenaires

Par l'accord du Commonwealth Telegraphs du 11 mai 1948, les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Rhodésie du Sud (les gouvernements partenaires) sont convenus de créer le Commonwealth Telecommunications Board « dans le but de promouvoir le l'efficacité et le développement des services de télécommunications externes du Commonwealth et de l'Empire britanniques ».

Cet accord a été modifié par un accord supplémentaire, le Commonwealth Telegraphs Agreement, 1963, du 25 juillet 1963, qui apportait certaines modifications à l'accord initial et remplaçait le troisième Annexe à l'Accord télégraphique du Commonwealth de 1948 par une nouvelle forme d'accord entre les gouvernements partenaires, le Conseil et les organismes nationaux.

Depuis 1948, les pays suivants du Commonwealth ont adhéré à l'Accord télégraphique du Commonwealth et ont été admis comme gouvernements partenaires:

Bangladesh Barbade Botswana Cameroun Eswatini Fidji Ghana Grenade Guyane Inde Jamaïque Kenya Lesotho Malawi Maurice Mozambique

Nigeria Pakistan Rwanda Saint-Christophe-et-Niévès Samoa les Seychelles Sierra Leone Afrique du Sud Sri Lanka Tanzanie Tonga Trinité-et-Tobago Tuvalu Ouganda

Royaume-Uni Vanuatu Zambie Bermudes (affilié) Gibraltar (affilié) Montserrat (affilié) Sainte-Hélène (Affilié) Les Bahamas (secteur des TIC) Namibie (secteur des TIC)

Zimbabwe (secteur TIC).

Les membres du secteur des TIC comprennent Avanti Communications , British Telecom , Facebook , Huawei , Intelsat , PwC London, Safaricom et Vodafone .

22 mars 1949 Séance des Communes

ORDRE DU JOUR PROJET DE LOI SUR LES TÉLÉGRAPHES DU COMMONWEALTH

§ - Lecture de l'ordre de deuxième lecture.

§ - 15h55

§ - Le ministre des Postes (M. Wilfred Paling)

Je vous prie de proposer : « Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois. »

Ce projet de loi marque le point culminant d'un processus qui dure depuis de nombreuses années, et je pense que la seule façon de le présenter à cette Chambre est de donner aux membres quelque chose du contexte historique. Ils trouveront l'histoire intéressante, car elle touche à une partie des affaires du Commonwealth qui est plutôt spécialisée et n'est pas souvent discutée dans cette Assemblée, mais qui est d'une importance vitale à tout moment pour le bien-être du Commonwealth. Ce projet de loi traite de la coordination du système nerveux de l'ensemble du Commonwealth, de son système de communication non seulement en son sein, mais avec le reste du monde – un réseau complexe de câbles et de liaisons sans fil qui relie les pays. du Commonwealth sur tous les continents, et leur assure en même temps des communications essentielles avec de nombreux pays étrangers.

L'histoire se divise en quatre phases. Il y a tout d'abord une période de 30 ans à partir de 1872.

Pendant cette période, la Eastern Telegraph Company, le principal prédécesseur de Cable and Wireless Limited, construit son vaste réseau de câbles télégraphiques et acquiert les réseaux de petites entreprises britanniques. Elle obtint ainsi, avec ses sociétés associées, un quasi-monopole des services télégraphiques externes dans tout le Commonwealth – à l'exception du Canada et des Antilles – et une position prédominante en Amérique du Sud également. C'est ce qui nous a permis d'être leader en matière de câbles télégraphiques longue distance que nous entretenons aujourd'hui.

La phase suivante est une évolution similaire à celle qui a eu lieu dans de nombreux pays, y compris celui-ci, également à l'intérieur du pays.

À partir de 1902, les gouvernements du Commonwealth eux-mêmes commencèrent à se lancer dans le domaine des télégraphes transocéaniques. Cette année-là, un câble traversant le Pacifique fut construit aux frais communs des gouvernements de Grande-Bretagne, Canada, Australie et Nouvelle Zélande. Ce câble était exploité par une administration connue sous le nom de Pacific Cable Board, sous la propriété conjointe des quatre gouvernements – un exemple précoce et intéressant de collaboration avec le Commonwealth et une prévision révélatrice de l'évolution des choses à venir.

En 1919, la Poste du Royaume-Uni commença à exploiter deux câbles, appelés câbles impériaux, à travers l'Atlantique, une région dans laquelle la Eastern Telegraph Company n'était jamais entrée et que d'autres sociétés britanniques avaient, pour la plupart, laissée aux Américains .

En 1926 et 1927, la Poste commença à exploiter des services sans fil à ondes courtes avec l'Australie, le Canada, l'Inde et l'Afrique du Sud. La concurrence des câbles du Pacifique et de l'Empire n'avait pas beaucoup ému la Eastern Telegraph Company ; mais le succès des services sans fil dès leur création a provoqué une grande consternation. Les bénéfices de l'entreprise, voire son existence tout entière, semblaient sérieusement menacés, et de vives représentations furent faites auprès du gouvernement de l'époque. En conséquence, une conférence impériale sur la radio et le câble eut lieu en 1928.

L'adoption de ses recommandations a inauguré la troisième phase : une fusion semi-publique de toutes les communications extérieures du Commonwealth. Les services directement exploités par les gouvernements - le Pacific Cable Board, l'Imperial Cables et la Beam Wireless - furent tous absorbés et le groupe opérationnel prit forme dans la société connue plus tard sous le nom de Cable and Wireless Limited. Les gouvernements perdirent ainsi leur contrôle direct sur une partie du système du Commonwealth. Mais en retour, ils obtinrent un contrôle indirect sur l'ensemble du système exploité par le groupement.

Un comité consultatif permanent a été créé, au sein duquel les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Inde étaient repr. Il comprenait un représentant des colonies et des protectorats, et fut ensuite renforcé par l'ajout d'un représentant de la Rhodésie du Sud. Ce comité n'avait qu'une fonction consultative ; ses conseils se limitaient aux questions de politique et son mandat excluait les sociétés du Commonwealth qui exploitaient les extrémités éloignées des services sans fil du faisceau. En 1944, il devint le *Commonwealth Communications Council* et fut ensuite renforcé par l'ajout de Lord Reith en tant que président indépendant, c'est-à-dire un président ne représentant aucun des gouvernements du Commonwealth.

Entre-temps, le groupement d'exploitation créé en 1928 n'a malheureusement pas justifié les grands espoirs avec lesquels il avait été lancé.

Dix ans plus tard, il a fallu libérer Cable and Wireless Limited, comme on l'appelait alors, de son obligation de payer le loyer des stations sans fil du gouvernement du Royaume-Uni qu'elle exploitait. En échange du transfert de ces stations à la société, le gouvernement du Royaume-Uni s'est vu attribuer 2 600 000 £ d'actions dans l'entreprise, soit environ un douzième de son capital total. Ces arrangements ont reçu la sanction législative de l'Imperial Telegraphs Act de 1938.

Néanmoins, d'autres difficultés surgirent, notamment pour répondre aux nouvelles conditions créées par la guerre, et en 1944, le Conseil des communications du Commonwealth, l'organisme consultatif que j'ai déjà mentionné, proposa que le système soit nationalisé en créant une série de sociétés publiques dans le pays. Royaume-Uni et dans les autres pays du Commonwealth concernés. Chaque société devait appartenir au gouvernement local, mais liée au reste par un échange d'actions. Plus tard dans la même année, Lord Reith, à la demande du gouvernement de coalition, entreprit une mission spéciale autour du Commonwealth et recommanda lui aussi la nationalisation, mais sur une base quelque peu différente. Dans ce cadre, tandis que l'actionnariat privé serait totalement aboli, chaque gouvernement partenaire acquerrait les actifs de Cable and Wireless Limited sur son propre territoire, ainsi que les actifs de communication de sa propre entreprise locale.

Une conférence des gouvernements du Commonwealth eut donc lieu à Londres en juillet 1945 pour discuter de ces propositions et d'autres questions. Les recommandations de cette Conférence des télécommunications du Commonwealth ont été approuvées par tous les gouvernements participants. Il a accepté la suggestion faite par Lord Reith de nationaliser le système de télécommunications du Commonwealth et a recommandé que, lorsque ce processus serait suffisamment avancé, le Conseil des communications du Commonwealth soit transformé en un organisme de télécommunications du Commonwealth.

Conseil des communications. Depuis 1945, la fonction du Conseil des communications du Commonwealth est donc devenue plus importante et il conseille les gouvernements du Commonwealth sur tous les aspects des télécommunications du Commonwealth, avec une référence particulière à la coordination des services par câble et des services sans fil.

Ainsi commence la quatrième phase, celle de l'appropriation gouvernementale.

La première pierre du nouveau partenariat du Commonwealth a été posée au Royaume-Uni lorsque le Cable and Wireless Act a été adopté en 1946. Le reste du capital-actions de Cable and Wireless Limited est ainsi devenu la propriété du gouvernement du Royaume-Uni. Outre le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et l'Inde ont déjà nationalisé leurs services de télécommunications externes et, avec le Canada, la Rhodésie du Sud et Ceylan sont déjà membres du Commonwealth Communications Council. Le Pakistan envoie un observateur aux réunions du conseil et envisage de devenir membre. Le décor est donc désormais planté pour l'étape finale du processus et tous les gouvernements du Commonwealth membres du conseil souhaitent que le Commonwealth Telecommunications Board soit désormais créé. Les modalités détaillées de ce Conseil ont en fait déjà été discutées par les gouvernements partenaires et ont été convenues le 11 mai 1948 dans le cadre de l'Accord télégraphique du Commonwealth. Cet accord, qui est celui mentionné dans les considérants du projet de loi, a été présenté au Parlement sous la forme d'un document de commandement.

Cela nous amène à l'heure actuelle et au projet de loi lui-même.

L'objectif principal du projet de loi est de donner effet au Commonwealth Telegraphs Agreement de 1948 en ce qui concerne le Royaume-Uni, et en particulier de créer l'organe central représentatif du partenariat, le Commonwealth Telecommunications Board.

Un autre objectif du projet de loi est de transférer à la Poste tous les actifs de Cable and Wireless Limited dans ce pays, à l'exception des actifs qui peuvent être facilement transférés sans disposition spécifique dans ce projet de loi. En ce qui concerne les actifs de Cable and Wireless Limited à l'étranger, les députés se rappelleront que lorsque le projet de réorganisation de l'entreprise fut annoncé en 1947, il était clair que Cable and Wireless Limited resterait une société chargée d'exploiter ses services à l'étranger et qu'aucun changement dans l'exploitation de ces services par le gouvernement n'est envisagé ou impliqué dans le présent projet de loi. Enfin, le projet de loi vise à étendre le pouvoir du ministre des Postes de mettre en commun les recettes des télécommunications externes.

Avant de passer à l'examen des différents articles du projet de loi, je voudrais, avec la permission de la Chambre, en dire un peu plus sur la proposition visant à faire du Post Office l'« organisme national » au sein du Royaume-Uni, c'est-à-dire à le transférer à il s'agit des actifs et des fonctions opérationnelles, dans ce pays, de Cable and Wireless Limited. Cette proposition est déjà connue de la Chambre grâce à la déclaration faite par mon très honorable ami du Chancelier du Duché de Lancaster, prononcée à la Chambre le 27 février 1947. Je dois expliquer que lorsque les gouvernements du Commonwealth ont accepté d'acquiescer les actifs de Cable and Wireless Limited et des sociétés locales sur leurs territoires respectifs, ils ont naturellement laissé ouverte la question de la forme sous laquelle chaque gouvernement devrait les mettre en œuvre. Il s'agit manifestement d'une question dans laquelle l'uniformité n'est pas essentielle. En fait, alors que l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande ont déjà attribué de nouvelles responsabilités à leurs services postaux et télégraphiques respectifs, l'Australie et l'Inde ont créé des organismes publics appartenant au gouvernement et placés sous le contrôle général du gouvernement. Le Canada n'a pas encore annoncé quelle forme de propriété publique il adoptera, même si je comprends qu'une législation y sera présentée au cours de la session en cours.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, je pourrais peut-être citer le très honorable député d'Aldershot (M. Lyttelton), qui a parlé au nom de l'opposition lors de la deuxième lecture de la loi sur le câble et le sans fil de 1946. Il a utilisé les mots suivants : "J'espère que s'ils [le gouvernement] achètent les actifs, ils les gèreront. par l'intermédiaire de la Poste " parce que je pense que "cela coûtera moins cher." que câbles et Beam sans fil ; elle exploite actuellement des services télégraphiques et téléphoniques, tant par fil que par câble, vers un grand nombre de pays européens, et des services de téléphonie sans fil des services téléphoniques sur tous les continents ; et c'est, à notre avis, évidemment l'organisme chargé de gérer le reste des activités de télécommunications à l'étranger dans ce pays.

Venons-en donc aux détails du projet de loi lui-même. Il se distingue en premier lieu par une longue série de récitals, ce qui est plutôt rare. Je pense, de nos jours. Les quatre premiers de ces considérants donnent le contexte historique plus récent dont j'ai déjà parlé. Les autres présentent des questions spécifiques traitées dans les articles du projet de loi. L'article 1 du projet de loi crée le Commonwealth Telecommunications Board, confirmant ainsi la tradition de coopération du Commonwealth dans le domaine des télécommunications et la plaçant sur une base plus solide que jamais. La partie I de la première annexe du projet de loi, qui est une copie de la deuxième annexe du Commonwealth Telegraphs Agreement, définit la constitution du Commonwealth Telecommunications Board. La partie II de la deuxième annexe définit le terme « organisme national » de manière à couvrir toute forme d'organisation qu'un gouvernement partenaire particulier peut créer dans le cadre des termes de l'accord ; au Royaume-Uni, l'organisme national sera le Post Office.

L'objet de la deuxième clause est de permettre au mécanisme du Commonwealth de s'adapter à l'évolution des opinions et des circonstances. Il me donne le pouvoir, sous réserve des droits du Parlement, de modifier la première annexe, c'est-à-dire l'organisation du Commonwealth Telecommunications Board, si et quand une telle modification est souhaitée par tous les gouvernements partenaires. L'article 3 m'autorise à payer la part de ce pays dans les dépenses du Conseil. En vertu de l'article 4, sous réserve d'un accord prévu avec Cable and Wireless Limited — que, par souci de concision, j'appellerai « la société » — les terrains et les actifs de la société en Grande-Bretagne, à quelques exceptions près qui sont principalement utilisés par des établissements engagés dans les opérations à l'étranger, sera dévolu au ministre des Postes en avril 1950. L'article 5 donne les pouvoirs financiers pour l'acquisition des biens de l'entreprise dans ce pays par le bureau de poste.

Les articles 6, 7 et 8 traitent de manière très complète des droits à pension et de la rémunération du personnel de l'entreprise. C'est un aspect du projet de loi qui semble plutôt compliqué, et je pourrais peut-être l'expliquer un peu. L'effectif total employé par l'entreprise s'élève à près de 13 000 personnes, dont près de 5 000 sont en service dans ce pays. Comme je l'ai rappelé à l'honorable député. Membres, la société restera responsable du personnel et des services dans les Colonies et dans les pays étrangers, et elle devra bien entendu, à cet effet, conserver dans ce pays le personnel nécessaire de secrétariat, de comptabilité, d'inspection et autre, mais le La grande majorité de ses 5 000 employés dans ce pays seront repris par la Poste, ainsi que le travail qu'elle accomplit actuellement.

Le transfert de ce personnel ne nécessite pas en soi d'être spécialement prévu dans le projet de loi ; la Poste peut les reprendre et fixer leurs conditions d'emploi en concertation avec leurs représentants. Des dispositions légales sont toutefois nécessaires pour traiter des droits à pension, et l'article 6 permet d'adopter des réglementations à cet effet. Cet

article contient des dispositions qui sont familières à la Chambre, bien qu'elles soient un peu plus détaillées que d'habitude car nous disposons d'informations complètes sur les régimes de retraite existants de l'entreprise. Ces stratagèmes sont identifiés au paragraphe (8) de la clause. La question des retraites est assez compliquée, car il faut considérer les intérêts non seulement du personnel qui sera transféré à la Poste, mais aussi du personnel qui restera dans l'entreprise dans ce pays, dans les colonies et à l'étranger, et du personnel qui sera transféré au service des organismes nationaux du Commonwealth. Le nombre total d'agents des différents régimes de retraite est d'environ 7 000 personnes, dont environ 3 750 sont en service dans ce pays.

L'article 7 prévoit l'élaboration de règlements pour le paiement d'indemnités aux personnes qui pourraient être déplacées ou qui, lors de leur transfert dans la fonction publique, pourraient subir une diminution de leurs émoluments ou de leurs droits à pension. Je pense que cette disposition relative au paiement d'une indemnité a peut-être une importance plus académique que pratique, car, comme je l'ai déjà dit, la Poste reprendra le personnel britannique transféré ainsi que les services qu'il assure, et la possibilité de déplacement d'un membre du personnel est plutôt faible. L'article 7, qui suit encore une fois les lignes évoquées par l'honorable député. Les membres auront déjà rempli dans d'autres lois, relève donc plus de la sauvegarde des intérêts du personnel qu'autre chose.

Je peux mentionner qu'en ce qui concerne les articles 6 et 7, nous avons consulté l'Association of Scientific Workers et le Union of Shop, Distributive and Allied Workers, les deux syndicats représentant la grande majorité du personnel de Cable and Wireless Limited. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier leurs représentants pour leur étroite coopération avec la Poste. Nous avons également consulté les associations du personnel représentatives du personnel de La Poste, qui portent un intérêt évident à la question de l'intégration du personnel transféré au personnel existant de la Poste. Un nombre relativement restreint d'employés de Cable and Wireless Limited sont membres du Syndicat fusionné des ingénieurs, du Syndicat des transports et des travailleurs généraux et du Syndicat des métiers de l'électricité, et nous avons également consulté les représentants de ces syndicats.

Lorsque nous rédigerons les règlements visés aux articles 6 et 7, nous inviterons les représentants des syndicats concernés à poursuivre les discussions. Il y aura bien des détails à régler car, comme l'honorable député le souligne. Les députés le savent, ces questions de pensions et de rémunération sont complexes et techniques. Je suis sûr que ces discussions ultérieures, si elles se poursuivent dans le même esprit de coopération utile que celui qui a caractérisé celles qui ont déjà eu lieu, aboutiront à un accord et à une satisfaction mutuelle. L'article 8 du projet de loi est de forme commune et prévoit le paiement des arbitres qui peuvent être nommés aux fins des articles 6 et 7 et le paiement des personnes témoignant.

L'article 9 me donne le pouvoir d'introduire un nouveau système de mise en commun des revenus avec l'entreprise. Comme indiqué dans les sixième et septième considérants, il s'agit en réalité d'une extension de l'accord existant et vise à éviter une concurrence préjudiciable entre les services de câble et de téléphonie mobile du Royaume-Uni en supprimant toute incitation financière pour la poste ou l'entreprise à utiliser une méthode plutôt qu'une autre ; il laisse l'ensemble du système être administré comme une seule unité dans le meilleur intérêt des utilisateurs du télégraphe. À cet égard, je dois expliquer que, afin de bénéficier des avantages d'une intégration complète des services du Royaume-Uni avec toutes les régions du monde... tant par télégraphe que par téléphone - ce que rendra possible l'adoption du projet de loi - je propose de créer au sein du service administratif des Postes chargé des services de télécommunications extérieures de ce pays, un Conseil des télécommunications extérieures, au sein duquel la société seront pleinement représentés. La coordination avec les autres pays du Commonwealth sera assurée par la représentation du Royaume-Uni au Commonwealth Telecommunications Board.

Je ne pense pas que cette mesure, qui complète un processus, ou même, pourrais-je dire, une évolution, en cours depuis tant d'années, puisse être considérée en quelque sorte comme controversée. Il donne effet à un accord entre les pays du Commonwealth qui, de par sa nature même, doit transcender les différences entre partis. En ce qui concerne la partie qui régit les futurs domaines de responsabilité de l'entreprise et des Postes, je ne crois pas avoir besoin de le rappeler. Mesdames et messieurs, nous ne sommes pas ici en train de nationaliser l'industrie. L'entreprise a été nationalisée en 1946. Nous traitons désormais uniquement de questions de gestion et de machinerie, et je crois que les arrangements proposés dans le cadre de l'accord avec les autres gouvernements du Commonwealth permettront d'économiser et d'efficacité.

Après tout, c'est l'aspect Commonwealth de ce projet de loi qui est de loin le plus important. J'aime particulièrement l'expression « gouvernements partenaires » qui revient dans le projet de loi, et je dirais en effet que l'histoire du sans fil et du câble est un bel exemple de coopération continue et étroite du Commonwealth. En adoptant ce projet de loi, la Chambre donnera sa sanction et sa reconnaissance à une réalisation collaborative du Commonwealth ; et cela ouvrira la voie, j'en suis convaincu, à des réalisations similaires dans d'autres domaines à l'avenir.

§ - 16 h18

§ - M. Grimston (Westbury)

C'est devenu une habitude en cette Chambre que les ministres lisent leurs discours lorsqu'ils présentent des projets de loi. Je voudrais féliciter le ministre des Postes d'avoir fait un peu mieux que l'un de ses prédécesseurs qui, en arrivant à cette boîte, a lu un jour la première phrase de son mémoire, qui était : « On pense que le ministre pourrait utilement 4suivre cette ligne. » Ce projet de loi a été présenté, comme l'a dit le ministre des Postes, pour donner effet à l'accord qui a été conclu avec les gouvernements partenaires - comme le ministre des Postes, j'aime cette expression - et ceci étant le Dans ce cas, bien sûr, nous ne nous y opposerons pas, mais j'ai en même temps un certain nombre de commentaires à faire et un certain nombre de questions à poser.

Ma première question concerne l'article 4 et le transfert d'une partie substantielle des services nationalisés de câble et de sans fil à la Poste. Si la Chambre examine le Livre blanc, commande 7582, page 4, paragraphe 5, elle verra les moyens par lesquels les actifs doivent être acquis, et elle verra, comme l'a déjà dit le ministre des Postes, que le gouvernement national cet organisme peut être soit un ministère gouvernemental, soit une société nationale. Il n'est bien entendu pas nécessaire, lors de la mise en œuvre de cet accord, de faire de la Poste l'organisme national du Royaume-Uni. Cela, je pense, est convenu. C'est un choix, comme on dirait de ce côté-ci, entre deux maux, et je pense que je dois ici me référer à ce que mon très honorable député a dit. Mon ami, le député d'Aldershot (M. Lyttelton), l'a dit, comme il a déjà été cité. Le très honorable. Monsieur a cité ce que mon très honorable. Friend a dit lors de l'adoption du projet de loi sur le câble et le sans fil, mais il n'a pas poussé la citation aussi loin que je vais la porter. Il est vrai que mon très honorable. Un ami a déclaré : " J'espère que s'ils achètent les actifs, ils les géreront via la Poste, car je pense que ce sera moins cher. " Il a poursuivi en disant : " Je ne pense pas que la propriété publique va rendre l'entreprise plus efficace, mais je déconseille plutôt la création de plus en plus de conseils d'administration publics, aussi agréables soient-ils aux partisans du gouvernement et aux autres, par le biais du les mandats d'administrateur et ainsi de suite qui circulent. ... " Il a également déclaré : " ... si le gouvernement a le courage de ses convictions et s'est convaincu que la Poste est très efficace, il ferait mieux de le suivre jusqu'au bout et de laisser la Poste prendre le tout en charge et faire en sorte que la perte habituelle que ce type d'entreprise d'État entraînera certainement " . , mais je pense qu'il est juste de rappeler à l'Assemblée des qualifications et des raisons qu'il a invoquées pour formuler cette recommandation.

J'ai une ou deux questions à poser sur l'article 4. Les premiers mots sont : " Si un accord est conclu entre le ministre des Postes et la société exploitante pour l'achat, le premier avril mil neuf cent cinquante... je " devrais l'aimerai connaître la signification précise de cette date. Le mot « si » ici me semble postuler qu'un accord pourrait ne pas être conclu entre le gouvernement et Cable and Wireless. Je présume donc que Cable and Wireless demeurerait l'organisme national. Comme je l'ai dit, il y a des avantages et des inconvénients à faire de la Poste l'organisme national, et il se pourrait bien que la balance des avantages réside dans le transfert des activités nationalisées de câble et de sans fil au Royaume-Uni à la Poste, laissant, de Bien sûr, les activités étrangères, où des droits extraterritoriaux peuvent être impliqués, sont aux mains des sociétés nationalisées Cable and Wireless.

Cela soulève quelques questions concernant le personnel, sur lesquelles je voudrais dire un mot ou deux. La position sera que le personnel de Cable and Wireless deviendra, bon gré mal gré, des employés de la Poste. Voyons ce qui est arrivé au personnel depuis la nationalisation de Cable and Wireless. Il est vrai qu'entre la nationalisation de Cable and Wireless et aujourd'hui, les salaires de base ont été augmentés, mais le personnel au Royaume-Uni reçoit dans l'ensemble considérablement moins ; en outre, la société nationalisée Cable and Wireless a maintenu ses revenus, de sorte que la situation du personnel, suite au passage de l'ancienne Cable and Wireless à la société nationalisée, s'est dégradée.

Il semble que la politique nationalisée de Cable and Wireless consiste à aligner les salaires et les conditions de travail sur ceux de la Poste générale, au détriment du personnel. Les salaires et les conditions de travail de l'ancienne société Cable and Wireless étaient meilleurs que ceux de la Poste. Il pourrait très bien être gênant pour un directeur général des Postes, à l'avenir, après que la Poste aura repris le câble et le sans fil, d'avoir des hommes travaillant côte à côte et bénéficiant de taux de rémunération différents. Je dirais que les salaires plus élevés sont un héritage de l'entreprise privée du passé, et c'est manifestement tout à fait injuste de transférer des hommes d'une entreprise privée vers un emploi similaire dans une entreprise nationale et, ce faisant, de les priver d'émoluments ou de perdre leurs droits à pension.

La ligne que je défends est que les salariés des entreprises privées ne devraient pas voir leurs émoluments réduits. Voyons ce que fait le projet de loi à cet égard. En examinant l'article 6, il me semble que la situation des pensions est sûre. À la page 6, ligne 35, se trouvent les mots : "... les règlements doivent être rédigés de manière à garantir que les personnes ayant des droits à pension au titre du régime ne soient pas placées dans une situation pire en raison de la modification, de l'abrogation, de la révocation..." Cette position semble être sauvegardé. Au paragraphe (4), s'il existe un différend concernant les règlements quant à savoir s'ils satisfont à cette disposition, le différend doit être

soumis par le ministre des Postes à un ou plusieurs arbitres nommés en Angleterre avec l'accord du Lord Chancellor, et en Écosse avec l'accord du Lord President of the Court of Session. Le fait est qu'en cas de litige, le ministre des Postes n'a pas d'autre choix ; il doit saisir un organisme entièrement indépendant, accepter ses conclusions et introduire de nouvelles réglementations.

Lorsqu'on arrive à l'article 7, la situation n'est pas la même. La clause 7 ne donne aucune garantie aux personnes transférées qu'elles ne perdront pas du fait du transfert de clarifier la situation, je dois citer un extrait de la clause. Je ne citerai pas chaque mot, car il est assez long, mais je ne pense pas induire la Chambre en erreur si je cite certains mots qui donnent le sens de l'article. Le paragraphe (1) stipule : " Le ministre des Postes aura le pouvoir, exerçable par instrument statuaire... de prendre... des règlements prévoyant le paiement par lui à partir des fonds fournis par le Parlement, dans les cas et dans la mesure spécifiés dans les règlements. , d'indemnisation aux personnes qui, à la date précédant l'adoption de la présente loi qui peut être spécifiée dans les règlements, étaient employées à tout temps comme dirigeants ou serveurs de la société exploitante étant : " a) les personnes qui subissent une perte d'emploi. ... ou (b) les personnes qui subissent une diminution de leurs émoluments ou de leurs droits à pension en raison de leur entrée dans la fonction publique de l'État en raison de l'effet donné comme indiqué ci-dessus à cette clause ; et de tels règlements peuvent prévoir des dispositions différentes. ...

L'accent est mis ici sur le fait que ces pouvoirs sont purement permissifs et non obligatoire pour le ministre des Postes, et il est entièrement laissé à sa discrétion quant à savoir s'il accordera une compensation ou une évaluation pour la perte d'émoluments ou s'il maintiendra les émoluments au niveau où ils étaient lorsque la Poste reprend les membres du personnel. Cet article devra certainement être revu. Il est également prévu ici une sorte de recours, mais ce n'est qu'ainsi que les règlements en matière d'indemnisation peuvent prévoir un recours. Aux termes de l'article 7 (2, b), il est simplement laissé à la discrétion du ministre des Postes, lorsqu'il édicte des règlements, de dire s'il accordera ou non des droits d'appel. Cet article doit être revu.

J'aimerais que le ministre des Postes nous explique pourquoi il prend ce qui équivaut à une option pour réduire, sans indemnité et sans appel, les émoluments de ce personnel qu'il doit prendre en charge. Je pense que cette clause devrait être rendue obligatoire. Le Parlement devrait veiller à ce que la situation des personnes qui sont prises en charge d'office ne soit pas aggravée. Dans l'état actuel de la clause, elle est purement facultative. La seule conclusion que l'on puisse en tirer est que ce personnel sera ramené aux barèmes en vigueur à la Poste.

Je me tourne vers l'article 1 et la première annexe traitant du Commonwealth Telecommunications Board et de ses fonctions. Le Conseil a un certain nombre de fonctions. Pour beaucoup d'entre eux, ils ne peuvent faire que formuler des recommandations. Il y a un point sur lequel je souhaite attirer l'attention. La première annexe de la page 14, ligne 15, prévoit : " si la question à trancher est déclarée par un membre avant ou lors de la réunion comme étant une question de politique gouvernementale et que l'unanimité ne peut être obtenue, le président devra renvoyer la question aux gouvernements partenaires. ainsi que son rapport et ses recommandations à ce sujet, ainsi qu'une décision sur la question seront suspendus jusqu'à ce que les points de vue des gouvernements partenaires aient été connus. " Le fait est que tout membre du Conseil peut opposer son veto à une décision relative à une recommandation en affirmant qu'il s'agit d'une question de politique gouvernementale et qu'elle doit être soumise à son gouvernement. Il s'agit en réalité d'une sorte de veto semblable à celui qui existe aux Nations Unies. Il me semble que le règlement de questions importantes risque d'être retardé considérablement à cause de ce projet. Une question pourrait être laissée de côté presque sine die à cause de cette disposition. J'aimerais avoir des explications de la part du Postmaster-General sur la raison de cette disposition et comment elle est censée fonctionner. Il me semble qu'il s'agit d'une procédure de veto qui pourrait très bien conduire à un blocage indéfini sur une question importante. Cela ne peut pas être dans l'intérêt du système de télécommunications.

Un autre sujet spécifique sur lequel je souhaite m'enquérir est le tarif de presse d'un centime par mot. Son introduction par Cable and Wireless était une démarche audacieuse et imaginative. Il ne fait aucun doute que cela a conduit à une forte augmentation du flux d'informations publiques à travers le Commonwealth. Le taux de presse à un centime par mot est un sujet de préoccupation considérable. Je demande au ministre des Postes s'il peut donner l'assurance que ce tarif de presse au centime par mot sera maintenu lorsque la Poste prendra le relais. J'espère vraiment qu'il pourra donner cette assurance. Il a été poursuivi par le conseil d'administration nationalisé, mais il existe une certaine crainte quant à ce que pourrait être son avenir dans cette nouvelle configuration. C'est dans l'intérêt général des communications et des relations du Commonwealth et c'est une question des plus importantes.

Jusqu'à présent, j'ai parlé des recommandations du Conseil. J'en viens maintenant à l'une des fonctions positives du Conseil. Dans la première annexe, au paragraphe traitant des fonctions, page 13, ligne 16, l'alinéa (5) indique que l'une des fonctions du Conseil est de créer "et d'administrer un fonds central pour la réception des revenus nets de les organismes nationaux. " Pour obtenir quelques détails sur la manière dont cela doit être administré, nous devons à nouveau nous tourner vers le Livre blanc. Soit dit en passant, je ne vois pas pourquoi les dispositions qui sont énoncées à la troisième annexe de l'accord ne sont pas incluses dans l'annexe du projet de loi.

§ - Le directeur général adjoint des Postes (M. Hobson)

Dans le Livre blanc, il y a un protocole qui fait référence à l'article 7 de la troisième annexe de l'accord, auquel le député a fait allusion. Le député fait maintenant référence, ce qui change quelque peu la situation.

§ - M. Grimston

Je ne pense pas que cela change la situation à l'égard de cet accord, celle qui prévaudra dans le fonctionnement du fonds. Si tout le monde n'est pas d'accord, il vaudrait mieux que je lise le paragraphe traitant de ce compte que le Commonwealth Telecommunications Board doit administrer. Je fais référence au paragraphe 7, à la page 12, qui dit : " Le Conseil ouvrira un compte pour l'organisme national au Fonds central. " " L'organisme national versera au Conseil un montant égal aux revenus nets provenant des services de communications externes du gouvernement au cours de toute année et le Conseil créditera le montant au compte de l'organisme national. ... " " Aux fins du présent sous-paragraphe, les revenus nets provenant des services de télécommunications externes du " —"

§ - M. Hobson

Je ne souhaite pas indûment interrompre le député. Membre, mais s'il se réfère à la page 14 de l'Accord, il verra qu'il existe un protocole qui dit que : " L'Accord n'engage pas les gouvernements partenaires aux termes ou principes des arrangements financiers énoncés dans la clause 7 de la troisième annexe. ... " La situation actuelle est fluide et doit être discutée.

§ - M. Grimston

Il est alors d'autant plus important pour moi d'attirer l'attention sur le point où j'en viens. Nous supposons en tout cas que ce pro forma constituera la base des discussions sur la nature de l'accord. Il est indiqué à la page 13 et au sous-paragraphe (b) : Les sommes versées au Fonds au titre d'une année seront appliquées " (b) pour combler tout déficit dans les revenus nets provenant des services de communication externes des États-Unis. Royaume-Uni au cours de cette année, à concurrence d'un montant n'excédant pas le coût supporté par l'organisme national du Royaume-Uni pour l'entretien des câbles et le renouvellement des câbles pour cette année. " Il semble qu'il s'agisse d'un projet de subvention pour l'entretien du réseau câblé. La question que je souhaite poser est un peu difficile. Peut-être pourrais-je le formuler de cette façon. Comme l'a dit le ministre des Postes, avec l'avènement du sans fil, on craignait que les câbles ne perdent de l'argent et ne deviennent non rentables. Je ne sais pas si cela est vrai aujourd'hui dans la même mesure. Le développement du répéteur sous-marin pourrait et très probablement signifier une nouvelle vie aux câbles. Mais il fut un temps où l'on pensait que maintenir les câbles en place ne serait pas une solution rentable, et dans la mesure où nous savons que c'est toujours le cas. Cela étant, et les câbles étant un réseau d'une grande importance stratégique pour le Commonwealth dans son ensemble, comme cela a certainement été le cas pendant la guerre - parce que les messages peuvent être gardés plus ou moins secrets par un système de câble mais pas par le biais du sans fil - il était Il ne semblait pas déraisonnable que les membres du Commonwealth supportent une partie des pertes liées au maintien de ce réseau de câbles si le trafic ordinaire ne le supportait pas.

D'après cet accord projeté, il semblerait que toute disposition relative à une subvention dépendra de la réalisation d'une perte par le ministre des Postes. S'il accuse une perte sur ses opérations combinées de câbles et de sans fil, il peut obtenir une contribution du Commonwealth Telecommunications Board pour l'entretien des câbles ; mais tant qu'il parvient à joindre les deux bouts, il n'en aura pas. C'est la position qui semble apparaître dans le cadre de l'accord figurant dans la troisième annexe du Livre blanc. Le Directeur général adjoint des Postes a, bien entendu, attiré mon attention sur le protocole, et ces accords ne seront peut-être pas concrétisés sous cette forme. Mais lorsqu'il y aura des discussions sur la forme à prendre, j'espère qu'il y aura un accord pour garantir que le coût de l'entretien des câbles soit mutualisé dans tout le Commonwealth et que le Royaume-Uni recevra une certaine aide pour couvrir ce coût et ne doivent supporter l'intégralité des coûts liés à l'entretien du système de câbles stratégiques du Commonwealth.

J'espère que ceux qui répondront pourront nous satisfaire sur certains de ces points. Je dois dire, en conclusion, que le projet de loi donne certainement effet à l'accord relatif à la création future du service de télécommunications du Commonwealth. Nous assistons au processus à la désintégration de Cable and Wireless Limited. Tout d'abord, nous avons eu la suppression des actifs détenus par Cable and Wireless Limited dans les Dominions, et nous assistons maintenant à la suppression des actifs qui leur sont laissés au

Royaume-Uni, et il reste, pour ainsi dire, suspendus les actifs océaniques. câbles, les stations relais et les stations en territoire étranger. Ses parties démembrées, ainsi que toutes les autres, doivent être ignorées par le Commonwealth Telecommunications Board, dont les pouvoirs sont très largement consultatifs.

Je ne peux pas penser que cet arrangement permettra de prendre des décisions rapides qui peuvent parfois, et peut-être même souvent, être nécessaires dans l'intérêt des communications du Commonwealth, en particulier lorsque nous sommes confrontés à une concurrence étrangère. Cependant, cette question a une très longue histoire peut ignorer, et cette nouvelle expérience représente l'accord des gouvernements partenaires à la lumière de cette histoire. Espérons que cela fonctionnera et qu'il favorise le progrès, le maintien et l'amélioration des communications du Commonwealth, qui sont l'élément vital du Commonwealth.

§ - 16 h44

§ - M. Skinnard (Harrow, Est)

Je commence par me faire l'écho des dernières paroles du député. Député de Westbury (M. Grimston), que ce projet de loi, ainsi que des projets de loi similaires qui ont été présentés par certains des pays partenaires du Commonwealth britannique, répondront à ce que l'on sait être un besoin ressenti de longue date, à savoir qu'il permettra une coordination plus étroite des télécommunications au sein du Commonwealth et favorisera une plus grande unité de conception. Contrairement au député. Député de Westbury, je n'ai pas vraiment de doutes quant à l'issue des discussions sur le nouveau Commonwealth Telecommunications Board, car, comme l'a montré le ministre des Postes, l'histoire des télécommunications entre les différentes parties du Commonwealth a été une très longue et à évolution lente, et dans l'ensemble il y a eu un remarquable sentiment de partenariat et d'amitié dans le développement des installations.

Je ne ferai donc pas plus que féliciter mon très honorable. Friend pour son analyse minutieuse de la situation actuelle, pour son examen de l'histoire des télécommunications du Commonwealth et pour sa présentation détaillée du projet de loi. Je voudrais cependant attirer l'attention sur ce que je considère comme une injustice qui pourrait être réparée lors de l'adoption de ce projet de loi par cette Chambre ou ailleurs. Le député. Le député de Westbury s'est dit préoccupé par le fait que les employés actuels de Cable and Wireless, Limited ne devraient pas voir leurs perspectives ou leurs émoluments diminuer à leur entrée au service des Postes. Comme un fait, je crois que leurs souhaits et leurs intérêts sont et ont été largement satisfaits par la négociation. Comme nous l'avons vu, les droits à pension ont été assez étroitement garantis dans l'une des clauses.

Je rappelle au député. Le député de Westbury fait suite à une intervention faite à une occasion antérieure par mon honorable. Ami du député d'East Woolwich (M. Hicks) qui a laissé entendre, à mon avis à juste titre, qu'il ne serait pas content de voir une situation dans laquelle des personnes effectuant un travail comparable et possédant des qualifications similaires bénéficient de taux de rémunération et des conditions de service différentes. Je crains que cela ne se produise si quelque chose n'est pas fait en commission au sujet d'une très petite catégorie de personnes qui travaillent actuellement dans le service des Postes. Après 1928, lorsque la première loi sur les télégraphes impériaux fut adoptée et que la transmission sans fil fut transférée, il n'y eut plus de recrutement dans la salle des câbles de la poste jusqu'en 1947, de sorte que les perspectives de promotion des hommes restés dans ce département de la poste furent réduites. à presque nul. Le nombre des hommes n'était pas considérable et tendait naturellement, avec le temps, à diminuer encore davantage ; et je crois avoir raison de dire qu'il n'y a pas plus de 141 personnes qui sont encore concernées par la décision de transfert prise en 1929.

Je pense que le ministre des Postes conviendra que, lorsque la circulaire invitant les candidatures à être transférées dans cette branche particulière du service postal a été publiée, bon nombre de ceux qui se sont portés volontaires étaient du plus haut calibre, attirés par la prise de conscience qu'ils deviendraient associés à une nouvelle ère de télégraphie, et en raison de leur enthousiasme, certains d'entre eux ont sacrifié leur ancienneté dans d'autres départements pour se lancer dans la nouvelle entreprise. J'ai appris que beaucoup d'entre eux, pendant leur temps libre, suivaient des cours pour acquérir des qualifications adaptées à leur nouveau travail – des examens de langues et techniques, par exemple. Cela montrait non seulement leur enthousiasme, mais ajoutait également à leur valeur potentielle pour la Poste.

Lors du transfert des services sans fil par faisceaux, le ministre des Postes de l'époque a promis que ceux qui restaient dans la salle des câbles, les membres du personnel en place, ne subiraient aucune perte. Tout dépend de la définition de « perte », que nous jugeons qu'ils ont subi une perte ou qu'ils ont été indemnisés. L'un des premiers résultats de ce changement a été la cessation du recrutement. Il y a eu une perte naturelle des perspectives de promotion dont ils auraient pu bénéficier si le statu quo avait été maintenu.

Je soutiens que dans l'esprit, sinon dans la lettre, la promesse du ministre des Postes de l'époque n'a pas été honorée. Une nouvelle échelle de salaires a été instituée pour les membres du personnel de Cable and Wireless qui étaient au service de la société avant 1939 — je crois que c'est la date qui a été fixée. Cette échelle de salaires a été proposée, à juste titre, et je ne m'en plains pas, en raison d'une garantie donnée par le chancelier de l'Échiquier qui a précédé l'actuel titulaire de cette charge, que ces personnes ne subiraient pas de perte d'émolument à leur entrée dans l'État. service de la Poste, ou qu'une compensation soit offerte en cas de déplacement ou d'acceptation d'un poste moindre. Je crois avoir raison de dire — et j'espère que le ministre des Postes pourra le confirmer — que les salaires des opérateurs furent alors consolidés à 585 £ par an. Je voudrais comparer cela avec le salaire maximum actuel des anciens employés qui sont restés dans la salle des câbles après 1929. Ces opérateurs, qui dans de nombreux cas ont une expérience comparable et des qualifications équivalentes, ont un salaire maximum de seulement 421 £ 12s. 6j.

On peut dire que c'est un tout petit point, mais très souvent, c'est la douleur dans une très petite articulation qui rend tout le corps assez malheureux. Nous ne voulons pas que la justice qui a été rendue au nouveau personnel en cours d'incorporation constitue une injustice dans le cas de ces employés de la Poste qui se sont retrouvés avec très peu de perspectives de promotion à la suite des changements qui ont été apportés. ont été provoqués. Nous ne voulons pas leur laisser un sentiment de frustration provoqué par le fait de voir des gens de l'extérieur se voir attribuer un salaire de 160 £ supérieur au leur. Je pense avoir raison de dire que seulement 141 personnes sont concernées, mais je demande à mon très honorable. Ami, s'il n'y a pas moyen, lors de l'adoption de ce projet de loi, d'éviter cette injustice qui semblerait se répercuter sur les anciens et fidèles serviteurs de son ministère.

Enfin, en ce qui concerne le projet de loi dans son ensemble, je n'ai aucune crainte qu'il soit irréalisable ou qu'il entraînera des retards inutiles. J'ai vu dans d'autres domaines affectant le Commonwealth avec quelle rapidité remarquable les « formalités administratives » sont oubliées et les représentants du Commonwealth se réunissent pour résoudre un problème. Il s'agit d'un bel exemple de coopération législative pour un objectif commun qui est de servir le Commonwealth dans son ensemble. Ce que nous faisons aujourd'hui sera d'une grande utilité non seulement pour la population de ce pays mais aussi pour nos concitoyens du monde entier.

§ - 16 h57

§ - Sir Ralph Glyn (Abingdon)

Il y a un point de détail que je voudrais aborder avec le directeur général adjoint des Postes. Il s'agit de la position des officiers et des équipages des câblodistributeurs. Cela n'a pas été évoqué aujourd'hui. Il est évident que sous l'ancienne organisation, l'avenir de ces hommes était, à certains égards, plus assuré qu'il ne le sera probablement sous la nouvelle organisation. Vraisemblablement, les gouvernements partenaires devront fournir des câbliers compétents pour effectuer les travaux nécessaires dans leurs propres régions. Ce n'était pas clair de la part du très honorable. Monsieur le Président, quelle doit être la part des gouvernements partenaires dans des questions de ce genre. Ces navires opéraient dans le monde entier sous l'ancienne organisation, et ils continueront peut-être à le faire moyennant une certaine forme de paiement. Nous devons penser à ces hommes, à leurs foyers et à leurs familles, et il est très important que la position de ces serviteurs de l'ancienne société soit claire.

Il y a une autre question sur laquelle j'espère avoir quelques conseils, et c'est la position du nouveau conseil à l'égard des colonies. Ceux qui composent le conseil représentent les Dominions, et il se peut que le gouvernement, en consultation avec le ministère des Colonies, prenne la responsabilité des communications avec l'Empire colonial. Nous devrions faire clairement comprendre quel sera le lien, car il est de la plus haute importance que les colonies participent sous une forme ou une autre à ce projet. Se pose également la question de la position de la nouvelle République d'Irlande. Il existe dans ce pays d'importantes chaînes câblées qui constituent un lien essentiel et qui ne sont évidemment pas représentées au conseil d'administration. J'ai eu quelque chose à voir avec le contrôle des câbles au début de la guerre de 1914-1918. C'était très nécessaire de veiller à ce que la sécurité des communications par câble soit assurée, et la situation de Valence et des lieux similaires nous causait une inquiétude considérable.

Comme mon collègue. Mon ami, le député de Westbury, a déclaré tout à l'heure que l'arrivée du sans fil a accéléré les communications et fait baisser les tarifs, mais qu'en temps de guerre, il n'est pas aussi utile que le câble. Je comprends maintenant que les efforts du personnel de Dollis Hill, toujours en première ligne dans ces domaines, ont permis à ce booster ou répéteur sous-marin d'augmenter le trafic par câble de la manière la plus étonnante. Par conséquent, j'imagine que parmi les fonctions du Conseil des télécommunications figurera la préservation de la sécurité des câbles pour garantir qu'ils ne soient pas exploités par des sous-marins. La Chambre sait probablement qu'un certain pays a fait récemment des expériences pour savoir s'il était possible d'établir un contact avec le câble sous l'eau aux endroits où les câbles se rapprochent de la terre. Bien sûr, il serait extrêmement embarrassant et ennuyeux de supposer que la communication par câble était intacte alors que les sous-marins l'avaient toujours captée sous la surface de l'eau. J'imagine qu'il existe des moyens de découvrir si une telle ingérence a lieu, mais c'est une question qui doit être examinée avec la plus grande prudence.

Je veux savoir s'il est proposé dans le cadre de ce projet de loi de mettre en œuvre les recommandations d'au moins quatre comités du Cabinet qui ont été nommés. Le premier d'entre eux a eu lieu en 1933, lorsque le secrétaire aux Colonies était Sir Philip Cunliffe-Lister. Le deuxième comité existait lorsque feu M. Thomas était secrétaire aux

Colonies ; il y eut un autre rapport en juillet 1936, portant sur la question de la liaison entre les communications sans fil et les stations de transmission nécessaires, ainsi que sur la nécessité d'augmenter la radiodiffusion dans tout l'Empire colonial.

Le coût du projet a été mentionné, et il s'élève à une somme d'argent très importante, entre 15 et 16 millions de livres sterling. Le coût serait considérablement allégé si certaines des recommandations du Comité de 1936 pouvaient être adoptées et si le trafic commercial ordinaire pouvait être acheminé vers des destinations spéciales via le réseau des stations d'émission normales, qui, à d'autres moments de la journée, seraient chargées d'émettre, soit sur ondes courtes, soit autrement, vers différentes parties de l'Empire colonial.

Je comprends qu'un comité du ministère des Colonies a siégé au cours des dernières semaines et qu'un rapport a été présenté au gouvernement sur l'avenir de la radiodiffusion dans tout l'Empire colonial. Je ne pense pas que la Chambre sache quelles sont les recommandations de ce comité, mais s'il s'agit, comme nous devons le supposer, de l'érection de stations émettrices de très forte puissance, ne serait-il pas possible de réduire le coût des travaux nécessaires pour la radiodiffusion en prenant des dispositions comme cela a été suggéré en 1936, et entre certaines heures de la journée en utilisant ces stations émettrices à des fins commerciales ordinaires ? Je ne trouve aucune mention indiquant si le ministre des Postes va désormais reprendre l'ensemble des services de radiodiffusion dont Cable et Wireless sont responsables dans diverses colonies individuelles. Par exemple, au Kenya, Cable et Wireless sont responsables de la diffusion locale. Est-ce que cela relèvera de la responsabilité du ministre des Postes, ou est-ce que cela sera fait par la BBC, ou qui le fera ? Il devrait sûrement y avoir une mention dans l'un de ces documents de telles fonctions. Si le ministre des Postes pouvait nous dire ce qui va se passer, la Chambre serait intéressée.

En outre, qui sera responsable des diverses régions défensives entre lesquelles le monde est apparemment divisé, et lorsque nous aurons les différents Dominions responsables de la défense ? Comme le très honorable. Gentleman l'a dit à juste titre, l'une des fonctions principales du Conseil est la coordination des autorités compétentes responsables des communications dans les questions de défense affectant le Commonwealth britannique ou une partie de celui-ci. S'il n'y a pas de lien entre les gouvernements des colonies, comment cette fonction peut-elle être exercée ? Il est bien évident que ce qui affecte les communications, par exemple dans les colonies africaines, est très en rapport avec les intérêts de la Rhodésie du Sud et de l'Union sud-africaine. Il doit sûrement y avoir un organisme chargé de prendre les dispositions nécessaires pour que les deux choses puissent être mises en perspective.

Je remarque que le ministre des Postes, dans son discours d'ouverture, a déclaré qu'il proposait de créer un comité des communications externes. Ce Conseil, qui est une sorte de filiale du principal Conseil des télécommunications du Commonwealth, va-t-il s'occuper des questions intéressant les colonies britanniques ? Quelles seront ses fonctions ? J'ai compris que le ministre des Postes avait dit qu'il espérait créer cet organisme, mais je n'ai pas bien compris ce qu'il allait faire, à moins qu'il ne travaille avec le ministère des Colonies et s'occupe de ces questions très importantes.

Je voudrais dire quelques mots sur le personnel transféré. L'ancienne société Eastern Telegraphic, dont je me souviens à ses tout débuts, avait des dispositions très admirables pour l'éducation des enfants des hommes servant dans des stations situées dans des positions plutôt isolées. Je pense que le ministre des Postes se rend compte que, même si les communications aériennes améliorent les conditions à cet égard, la majorité des hommes qui servent dans ces postes éloignés sont nécessairement des hommes jeunes. Ils veulent se marier et, dans certains cas, il est tout à fait impossible de leur fournir un logement en raison des conditions climatiques. Dans d'autres cas, grâce à des installations modernes de réfrigération, etc., on pourrait faire beaucoup pour accueillir les familles des personnes qui doivent séjourner dans ces stations éloignées. J'en supplie le très honorable. Monsieur doit considérer les dispositions qui ont été prises par la société Eastern Telegraphic pour fournir des installations telles que l'éducation des enfants de leurs employés, et j'espère qu'il ne permettra pas que le service dans ces stations éloignées soit prolongé sur une trop longue période.

Avec le transfert d'un si grand nombre d'hommes dans le cadre du programme actuel, je suppose qu'ils seront soumis au projet de loi sur la pension de retraite des fonctionnaires qui a été discuté dans cette Chambre la semaine dernière. Si oui, à quelles conditions sont-ils couverts ? Même si je suis d'accord avec l'honorable député. Les députés d'en face et avec mon collègue. Ami du député de Westbury (M. Grimston) que c'est une très mauvaise chose d'avoir deux hommes qui font le même travail à des taux de rémunération différents. Il pourrait y avoir des avantages s'ils étaient soumis au nouveau projet de loi sur les pensions de retraite récemment présenté au Parlement. Maison. S'ils le font, ces termes doivent être clairement énoncés, car il existe déjà une contribution. au régime de retraite butoir dans le secteur du câble et du sans fil, et ceux qui y ont cotisé ne devraient pas souffrir d'un transfert.

§ - M. Scollan

Le député ne le ferait-il pas ? Monsieur est-il d'accord pour dire qu'il devrait y avoir une certaine augmentation de la rémunération pour l'ancienneté, même si deux hommes font le même travail ?

§ - Sir R. Glyn

Oui, cela devrait évidemment être le cas. Tout ce que je dis, c'est que même si je pense qu'il n'est pas souhaitable que deux hommes fassent le même travail pour des taux de rémunération différents et que les conditions soient vraisemblablement les mêmes, il y a certaines questions de rémunération qui devraient être prises en compte si la pension qu'ils reçoivent qu'ils obtiendront sera grandement à leur avantage. Il est d'une importance vitale que le ministre des Postes veille à ce que toutes les cotisations versées au régime de retraite du câble et du sans fil reviennent au crédit de ces hommes qui ont déjà cotisé. Je ne pense pas que cette question ait été clarifiée. Il est très important, pendant une période de transition, que les personnes qui ont cotisé à un régime de retraite, si elles le souhaitent, continuent à bénéficier de ces conditions dans un autre, et que le gouvernement garantisse le montant qui leur sera versé. Les gens ne devraient pas être damnés après avoir été transférés au service du gouvernement. J'espère que le projet de loi entrera en vigueur le plus rapidement possible, car je suis d'accord avec mon collègue. Faites savoir au député de Westbury qu'il contient certaines dispositions qui pourraient entraîner des retards extrêmes. Dans les communications, tout ce qui tend à retarder est évidemment mauvais pour ces communications.

§ - 17h11

§ - M. William Shepherd (Bucklow)

Nous avons entendu aujourd'hui un flux d'éloges si agréable que je ne souhaite pas émettre une note discordante, même si je pense que le ministre des Postes a connu une période loin d'être facile. Il a offert à la Chambre une étude historique du développement des télécommunications, qui, selon son ministère, ne susciterait sans doute pas beaucoup d'offense ou d'inquiétude dans aucune partie de la Chambre. En cela, leur jugement était juste, mais je voudrais souligner un point, à savoir qu'il n'a pas rendu suffisamment hommage aux pionniers des télécommunications. Sans les pionniers, l'Eastern Telegraph, la position que nous occupons aujourd'hui dans ce domaine ne serait pas la nôtre. Ce n'est pas grâce à une fusion de conseils ou d'organisations gouvernementales que nous avons atteint la suprématie dans ce domaine.

§ - MWR Williams (Heston et Isleworth)

Est-ce que l'hon. Gentleman nous parle également des premiers pionniers de la Poste dont les travaux sur les services par faisceaux ont rendu possible le câble et le sans fil ?

§ - M. Berger

Je n'essaie pas de dire que la Poste n'a fait aucun progrès, car je pense que nous avons tous une grande admiration pour les ingénieurs de la Poste. Je suis heureux que le ministre des Postes ait fait quelque chose récemment pour améliorer leurs salaires. Dans l'ensemble, je pense que les ingénieurs des Postes sont largement sous-payés. On constate que même les hommes qui installent des téléphones s'intéressent beaucoup à leur travail, sont soucieux de le faire correctement et n'ont pas obtenu de la Poste le contrat qu'ils auraient dû avoir.

Je parlais cependant de notre suprématie dans ce domaine, qui est le résultat des activités des premiers pionniers qui ont maintenant été mis de côté au profit d'un conseil gouvernemental. Je n'ai aucune admiration pour un conseil d'administration gouvernemental ; Je ne pense pas que cela nous fournira un service plus efficace que celui que nous avons eu jusqu'à présent. En effet, si le Ministre avait tenté de constituer un office plus lourd que ce Board des télécommunications, je crois qu'il aurait eu quelques difficultés. Comment le député. Le député d'East Harrow (M. Skinnard) déploie son imagination à un point tel qu'il peut imaginer des décisions éclairées de cette autorité que je ne connais pas. La façon dont il visualise la « bureaucratie » supprimée par cette organisation dynamique dépasse la compréhension de mon esprit simple. J'espère qu'il a raison, mais j'ai de sérieuses réserves. Nous avons vécu une expérience assez dévastatrice du contrôle de cette organisation par une entreprise publique. Nous avons déjà vu les bénéfices de Cable and Wireless réduits de moitié en un an. Je sais que des excuses sont avancées concernant l'augmentation des coûts d'entretien et tout le reste...

§ - M. Hobson

Le député. Les députés comprendront que les revenus de l'entreprise ont augmenté pendant la guerre à cause de la guerre.

§ - M. Berger

J'apprécie que même si le bénéfice a diminué de 1 750 000 £, les revenus n'ont diminué que de 500 000 £. Cela donne une mauvaise image des activités de l'entreprise pour 1947. Je ne suis pas du tout convaincu que le changement proposé soit positif, d'autant plus que ce que nous tirons en termes de bénéfices de cette entreprise provient en grande partie de l'étranger. Les revenus provenant de l'étranger sont actuellement très vitaux pour ce pays ; en fait, nous coulons ou nageons à cause de nos revenus à l'étranger. D'après ce que je peux voir, l'intention de la configuration proposée est de réduire le montant des revenus que nous sommes susceptibles de tirer de l'étran- - - - - des raisons purement économiques qui ne peuvent se recommander à personne aujourd'hui.

Je me demande parfois s'il y a eu un réel enthousiasme pour cette idée parmi les Dominions, comme le ministre des Postes voudrait nous le faire croire. Il est vrai qu'il a envoyé quelques Marco Polo pour inciter les gens à adhérer à cette idée, et je me demande si l'intervention de ces messieurs n'est pas vraiment responsable du prétendu enthousiasme pour le projet. Qu'il y ait ou non de l'enthousiasme, l'effet net sera de réduire les revenus qui reviendront à ce pays. Ce n'est pas un choix très judicieux ou approprié.

Je veux maintenant aborder le transfert du personnel vers la Poste. Les employés de Cable and Wireless ont connu une période mouvementée au cours de la dernière année. Ils sont passés du statut de méchants exploitants d'entreprises privées à celui d'entreprise publique, et sont maintenant de retour à la Poste. Il ne fait aucun doute que ces changements éclairés ont suscité beaucoup d'inquiétudes. Je ne partage pas le point de vue du député. Député d'East Harrow, qui a déclaré qu'il ne savait pas ce qui allait se passer. Il ne devrait avoir aucun doute. Ceux qui étaient employés par Cable and Wireless verront leur salaire réduit lorsqu'ils rejoindront la Poste. La nationalisation signifie une baisse des salaires pour les travailleurs. Les députés d'en face veulent le nier, ils sont libres de le faire, mais cela s'est effectivement produit. N'est-il pas vrai que, lors du calcul de la prime, les employés actuels de l'entreprise nationalisée reçoivent une rémunération symbolique inférieure à celle qu'ils recevaient de l'entreprise privée ?

§ - M. Scollan (Renfrew, Western)

Ce n'est pas vrai.

§ - M. Berger

Le député. Le député n'en sait rien.

§ - M. Scollan

C'est le député. Député lui-même qui ne sait pas de quoi il parle. Les salaires dans les mines de charbon et les chemins de fer nationalisés n'ont-ils pas augmenté ?

§ - M. Berger

Le député. Le manque de capacité d'un gentleman à saisir un point simple m'étonne toujours. Je parlais du câble et du sans fil...

§ - M. Scollan

Le député. Monsieur a dit "nationalisation"

§ - M. Berger

Je disais qu'en calculant la prime versée aux employés par l'entreprise privée, les employés reçoivent maintenant une rémunération inférieure à celle qu'ils recevaient lorsque Cable and Wireless était une entreprise privée. Ce n'est pas une suggestion ; c'est une réalité.

§ - M. Skinnard

Le député ne le ferait-il pas? Monsieur est-il d'accord que les salaires élevés que méritent les employés de Cable and Wireless n'étaient pas tant dus à l'entreprise privée qu'au fait qu'il y avait une forte subvention de l'État ?

§ - M. Berger

Non, je ne serais pas du tout d'accord. Bien qu'il y ait une subvention de l'État, les salaires élevés sont dus à l'esprit d'entreprise dont fait preuve l'entreprise. Ils doivent désormais être relégués aux emplois de l'État. La Poste est considérée comme une source de revenus. Si sa fonction classique est de fournir chaque année un bébé rebondissant au Chancelier, il y a peu de chances que ces employés obtiennent le salaire qu'ils sont en droit de demander. C'est pourquoi je dis que ces hommes, lorsqu'ils entreront finalement au service de la Poste, auront la chance d'obtenir une rémunération plus basse que jamais.

Mon inquiétude est renforcée par les efforts que j'ai déployés, de manière assez avortée, lors de l'adoption du projet de loi sur le câble et le sans fil, pour obtenir du secrétaire financier du Trésor une garantie au nom des employés. Le très honorable. Gentleman ne garantirait pas que ces hommes ne subiraient pas de pertes à la suite du transfert. Quiconque lit l'article 7 verra qu'aucun engagement n'est donné aux hommes qu'ils ne subiront aucune perte, ou que, subissant une perte, recevra une compensation. D'après ce que je peux voir - et peut-être que le directeur général adjoint des Postes me corrigera si je me trompe - il est possible que le directeur général des Postes autorise l'adoption du projet de loi et que le transfert du personnel ait lieu et que aucune réglementation concernant l'indemnisation. J'espère que mon collègue. Les députés de toutes les parties de la Chambre seront fermes sur cette question avec le ministre des Postes. Le projet de loi n'offre aucune garantie aux salariés. J'espère que personne ne permettra que le projet de loi soit adopté sous sa forme actuelle jusqu'à ce que des mots soient insérés pour que ces personnes qui souffrent soient indemnisées pour leur perte dans cette direction.

Je voudrais conclure en disant que je considère avec une très grande inquiétude la tendance à regrouper la câblodistribution, le sans-fil et les télécommunications en une seule société publique. Cela signifiera que la ossification du système a réellement commencé. Je ne pense pas qu'il en résultera un réel bien. Cela signifie que nous perdrons des revenus à l'étranger et que la nature dynamique de notre développement dans ces communications sera sensiblement diminuée. Cela signifie qu'un grand nombre d'employés compétents de l'entreprise seront mis dans une certaine mesure en danger. Je ne considère pas du tout le projet de loi comme une mesure progressiste, et je ne peux pas partager l'enthousiasme de certains honorables. Les députés d'en face.

§ - 17h22

§ - MWR Williams (Heston et Isleworth)

Je ne pense pas, monsieur. Les députés s'attendent à ce que je suive les subtilités de l'esprit réactionnaire du député. Député de Bucklow (M. Shepherd). Je pense qu'il est bien connu à la Chambre maintenant que le mot « nationalisation » est devenu un anathème pour le député. Gentilhomme. La difficulté avec le Parti conservateur et avec le député. Messieurs d'en face, c'est qu'ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent dire ni quelle est leur position sur ces questions. Il y a seulement quelques semaines, le très honorable. Le député de Bromley (M. H. Macmillan) a déclaré aux gens du pays que le parti conservateur n'a pas l'intention, s'il revient un jour au pouvoir, de retirer la nationalisation de ces services. Par conséquent, la seule chose que l'on puisse déduire, c'est que le député. Les messieurs d'en face sont soit malhonnêtes, ce que je ne voudrais pas laisser entendre, soit, à leur avis, ils considèrent la nationalisation des industries de base comme un grand succès.

L'hon. Membres

Non.

§ - M. Beverley Baxter (Wood Green)

Le député. Gentleman est généralement très juste, mais je tiens à souligner qu'il se comporte désormais comme un socialiste plutôt que comme un véritable Anglais. Nous nous sommes opposés à pratiquement toutes les mesures de nationalisation parce que nous n'y croyons pas, mais une fois qu'elles ont été adoptées et que la nationalisation a été réalisée—je sais que c'est un ABC politique—nous ne pouvons plus revendre les industries à leurs propriétaires—[L'HON. DÉPUTÉ : « Vous l'avez déjà fait. »] Nous devons trouver une méthode pour gérer ces malheureuses industries, mais toujours sous propriété de l'État.

§ - M. Williams

Le député. Le problème du député est qu'il dit la même chose que son collègue au sujet des services de base nationalisés et socialisés. et très honorable. Des amis ont parlé du Service national de santé. Le Parti conservateur est tous favorables à chacun de ces services dans le pays, mais il s'y est opposé avec persistance dans cette Chambre tout au long de l'adoption des projets de loi. Je ne vois pas comment ils pourraient tout obtenir, et il est temps qu'ils se décident. Cela dit au sujet du député. Je ne vais pas contester tout ce qu'il a dit du député de Bucklow et de son attitude à l'égard de la nationalisation. À ma connaissance, il y a une part de vérité dans ce qu'il a dit, mais malheureusement pour lui, il ne sait pas exactement où se situe la part de vérité. Avant de passer à l'étape du comité, je lui suggère de poser quelques questions supplémentaires. Il se peut qu'il se rapproche assez du point soulevé par mon collègue. Ami du député d'East Harrow (M. Skinnard).

Je ne propose pas de discuter du projet de loi en détail. J'espère, à un autre égard, pouvoir aborder certains aspects des questions contenues dans le projet de loi. Dans l'ensemble, il y a un élément d'équité dans les conditions que le ministre des Postes et le gouvernement ont concédées dans le projet de loi et, dans l'ensemble, une grande partie de la justice a été rendue aux anciens employés de l'ancienne société de câble et de radio. Dans la mesure où les membres du personnel qui étaient en service avant 1939 sont considérés. En ce qui concerne ce projet de loi, il représente une très juste mesure d'accord. Je ne voudrais pas dire que si j'avais dirigé les négociations en tant que négociateur syndical, j'aurais accepté le projet de loi comme un bon accord, dans la mesure où il concerne les personnes entrées dans le service depuis 1939. est une question sur laquelle je n'ai aucun contrôle et qui ne m'intéresse pas énormément directement. Mais dans l'ensemble, l'accord est plutôt bon.

Mon objectif principal est de traiter brièvement des points soulevés par mon collègue. Ami du député d'East Harrow. Il est vrai que le montant maximum payé au personnel de la salle de télédistribution de la Poste est bien inférieur au montant qui doit être payé au personnel de Cable and Wireless transféré à la Poste en vertu du projet de loi et qui était dans la câblodistribution et Wireless avant 1939. Je ne m'étendrai pas longuement sur les arguments avancés par mon honorable. Mon ami, sauf pour dire qu'il a fondamentalement raison dans les informations qu'il a fournies à la Chambre. Je crois que cette question sera traitée d'une autre manière.

Tout ce que je veux faire maintenant, c'est demander une assurance à mon très honorable. Ami du Directeur général des Postes, ou du Directeur général adjoint des Postes, que rien dans le projet de loi n'empêche l'intégration du personnel des Postes dans la nouvelle configuration des télécommunications à l'étranger, dans les mêmes conditions que le personnel actuellement employé. par câble et sans fil ; que rien n'empêche l'arbitrage sur cette question particulière ; et qu'il n'y a rien dans le projet de loi qui empêchera les associations liées à la Poste d'engager une procédure d'arbitrage. Je ne souhaite pas aborder le fond de l'affaire, sauf pour répéter ce que mon honorable a dit. Mon ami, le député d'East Harrow, a déclaré que la position du personnel du bureau de poste dans la salle des câbles était correcte dans pratiquement tous les détails. J'aimerais avoir l'assurance que ce projet de loi ne porte aucun préjudice à toute action future concernant le personnel de la salle de télédistribution.

§ - 17h30

§ - M. Beverley Baxter (Wood Green)

Je ne retiendrai pas l'Assemblée longtemps, mais je voudrais dire que, avec le recul, nous voyons maintenant que la nationalisation de Cable and Wireless Limited était une grosse erreur. C'était une entreprise de câblodistribution superbement organisée ; c'était le meilleur au monde, et je me souviens de l'époque où il obtenait cette aubaine extraordinaire d'un sou par mot comme frais de câble pour la presse de l'Empire. C'était une chose qui aurait dû faire réfléchir le gouvernement à deux fois avant d'intervenir dans une telle gestion. Je rends un grand hommage au travail de Sir Edward Wilshaw, qui s'est battu dès le début contre la nationalisation, même s'il savait qu'il menait une bataille perdue d'avance. Je souhaite seulement que d'autres dirigeants de l'industrie adoptent l'attitude courageuse et franche qu'il a adoptée. Il l'a payé. C'était un homme qui avait beaucoup fait pour bâtir cette grande entreprise et il croyait au fond de lui qu'il n'y avait absolument aucune raison pour qu'elle soit reprise par l'État. Selon lui, cela finirait par perdre en efficacité et en capacité de gain. Peut-être constatons-nous quelque chose de ce résultat aujourd'hui.

Cable and Wireless, en tant qu'entreprise privée, était en mesure de maintenir des stations câblées dans des pays étrangers sans provoquer de différends diplomatiques ni, ce qui est plus embarrassant, créer des troubles en cas de guerre, lorsque la neutralité d'un pays risquait d'être empiétée. Le gouvernement n'a pas plaidé en faveur de la nationalisation du câble et du sans fil, mais je suis heureux qu'il ait maintenu la position du personnel. [Interruption.] Je sais qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi de nationalisation, mais je me suis plutôt appuyé sur la permission de M. le vice-président de présenter ces points.

§ - Monsieur le vice-président (M. Bowles)

Je pense que ce projet de loi se réfère uniquement à l'Empire et met en vigueur un accord déjà conclu dans le cadre du projet de loi sur la nationalisation adopté par cette Chambre.

§ - M. Baxter

Je pensais, Monsieur le Vice-Président, que vous me rappelleriez à l'ordre plus tôt, et je vous suis reconnaissant de m'avoir permis d'aller aussi loin.

Il n'y a qu'un autre point que je veux souligner, c'est celui de la différence de salaire entre les employés du câble et du sans-fil et ceux des postes. Le discours de mon honorable. Mon ami, le député de Bucklow (M. Shepherd), que j'ai trouvé excellent, a attiré l'attention du Parlement sur le fait que le ministère des Postes est utilisée comme source de profits pour le Trésor, comme moyen de revenus pour l'État. Quand il y a un monopole, il y a bien sûr des profits. Même sous le contrôle du gouvernement, une entreprise ne peut pas perdre d'argent si elle continue d'augmenter ses tarifs jusqu'à ce qu'elle gagne de l'argent. Personne ne peut perdre de l'argent dans de telles circonstances, mais je suggère que les bénéfices des services postaux soient reversés pour encourager les employés.

Je pense que le salaire des techniciens est trop bas. Une députation de ces hommes est venue me rencontrer et m'a exposé leur cause. Ils m'ont montré leur budget hebdomadaire et ont comparé leur sort, compte tenu de leurs pensions et de tout le reste, à celui des salariés engagés de la même manière dans l'entreprise privée. Il est temps que les entreprises publiques fassent partager à leurs employés les fruits de leur travail, et les employés des Postes se sentent découragés par les conditions actuelles dans lesquelles ils travaillent.

§ - M. Scollan

Est-ce une conversion récente ?

§ - M. Baxter

Pour ma part?

§ - M. Scollan

Oui.

§ - M. Baxter

J'ai toujours cru aux salaires élevés pour un travail acharné. En tant que rédacteur en chef du « Daily Express », je peux affirmer que nous payons les salaires les plus élevés du pays. Puisque ce projet de loi est inévitable, j'espère qu'il fonctionnera bien.

§ - 17h35

§ - Le directeur général adjoint des Postes (M. Hobson)

Nous avons eu une discussion très intéressante cet après-midi et je suis heureux que l'opposition ne se divise pas contre la mesure. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de critiques majeures—juste quelques douces adversités—et cela est dû en grande partie au fait que mon très honorable. Dans son discours, Friend a retracé l'histoire des télécommunications outre-mer en Grande-Bretagne et a souligné les nombreuses vicissitudes qu'elles ont traversées au cours de l'entre-deux-guerres.

Il semble que cela soit supposé, particulièrement par le député. Député de Bucklow (M. Shepherd), que la câblodistribution et le sans-fil ont toujours été une entreprise prospère. C'est loin d'être la vérité. Au début, lorsque l'ancienne entreprise était en situation de monopole, elle était très prospère. Les dividendes étaient élevés et, disons-le en toute honnêteté envers l'entreprise, les salaires l'étaient aussi. Je souhaite seulement que toutes les autres entreprises privées mènent leurs activités selon les mêmes principes. Cependant, en 1926 et 1927, lorsque l'entreprise fut confrontée à la concurrence, il y eut une autre histoire à raconter et elle se retrouva immédiatement dans des difficultés assez sérieuses.

En 1928, il y eut une conférence impériale sur la téléphonie sans fil et le câble, et une fusion publique des communications outre-mer du Commonwealth fut réalisée. En d'autres termes, Cable and Wireless a été créée et le gouvernement a perdu le contrôle direct. En fait, le seul contrôle dont disposaient les gouvernements du Commonwealth ou britannique était simplement de dire que certaines lignes de câbles ne pouvaient pas être fermées. Nous arrivons en 1938, soit 10 ans après la création de Cable and Wireless. La société a été relevée de l'obligation de payer le loyer des stations sans fil et le gouvernement s'est vu attribuer 2 600 000 actions de 1 £, soit un douzième capital total.

§ - M. W. Shepherd

Le député. Gentleman dit que le seul contrôle dont disposait le gouvernement était le pouvoir d'empêcher la fermeture d'un chemin de câble. A-t-il dit à la Chambre qu'un organisme avait été créé pour veiller à ce que l'intérêt public soit sauvegardé dans ces matières?

§ - M. Hobson

Le Comité consultatif impérial des communications a été créé, mais il s'agissait simplement d'un comité consultatif. Ce que dit le député ne sert à rien. Le député essaie de faire, parce que ce comité n'avait pas le pouvoir de faire une recommandation ou de veiller à sa mise en œuvre. C'était une forme purement négative, et l'hon. Le député de Bucklow n'a visiblement pas compris l'histoire des télécommunications.

§ - M. Berger

Je veux être juste envers le député. Monsieur et aussi envers moi-même. Cet organisme n'a jamais fait de recommandation que Cable and Wireless a refusé de mettre en œuvre.

§ - M. Hobson

Sans préavis, je ne pourrais pas répondre à cette question, mais, en ce qui concerne la politique générale, ce que j'ai dit est une déclaration de fait. Le contrôle du Comité consultatif était d'un caractère purement négatif et se résumait en pratique au fait que le Gouvernement Les gouvernements pourraient opposer leur veto à la fermeture d'une route.

En 1944, le Conseil des communications du Commonwealth recommanda la nationalisation et, en 1945, la Conférence des télécommunications du Commonwealth recommanda l'acceptation des propositions de Lord Reith. Telles sont les propositions dont nous discutons actuellement, à savoir que la société reste et que ses actifs en Grande-Bretagne et dans les Dominions soient intégrés dans le corps national de chaque pays. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, nous avons choisi de les intégrer à la Poste. Le député. Le député de Westbury (M. Grimston) a cité la déclaration de son très honorable. Ami du député d'Aldershot (M. Lyttelton) que c'était un choix entre deux maux. C'est peut-être le cas, mais le très honorable. Le député d'Aldershot a choisi l'un des maux — c'est ainsi qu'il le voyait — et ce mal était que les actifs de Cable and Wireless en Grande-Bretagne soient intégrés dans la Poste britannique. Il l'a fait pour des raisons très valables, à savoir que ce serait plus économique et plus efficace. Le très honorable. Gentleman était logique dans ses conclusions et je n'ai rien à lui reprocher.

Il existe une hypothèse générale selon laquelle il n'y a jamais eu de critiques contre le câble et le sans fil. C'est faux. Il y a eu des critiques continues. Les pays du Commonwealth voulaient une part plus importante dans l'administration, et ils avaient raison. Pourquoi devrait-il y avoir ce contrôle à distance depuis Londres, cette domination de Whitehall que l'opposition veut toujours supprimer ? De plus, les vues de l'entreprise et du Commonwealth n'étaient pas toujours en harmonie. Il y avait souvent des divergences de points de vue et ils ne parvenaient pas à obtenir ce qu'ils voulaient pour les mêmes raisons que chez eux. Il y a eu, par exemple, un désaccord sur les circuits sans fil entre le Commonwealth et les États-Unis. Par conséquent, compte tenu de toutes les circonstances, cette mesure semble être une évolution logique et conforme au sentiment général du Commonwealth.

Le député m'a demandé spécifiquement. Le député de Westbury indique si une entente a été conclue avec l'entreprise. À l'heure actuelle, aucun accord n'a été trouvé, mais il n'y a aucune raison de supposer qu'un accord ne le sera pas, Le député a fait référence à l'article 7. La position à cet égard est que les syndicats seront consultés lors de la préparation des règlements. L'article 7 traite de la redondance, et nous ne pensons pas qu'il y aura de redondance lors du changement. Néanmoins, la clause existe et elle est insérée en grande partie à la demande des syndicats consultés. L'autre partie de la clause concerne le personnel entrant dans la fonction publique. Si leurs taux de retraite étaient plus élevés, ils les maintiendraient, et ils maintiendraient également leurs émoluments, ce qui me semble juste, juste et équitable.

§ - M. Grimston

Le député. Monsieur dit que l'article 7 ne traite que de la redondance...

§ - M. Hobson

Et les retraites.

§ - M. Grimston

Alors la clause ne peut même pas être appliquée pour accorder une compensation à ceux qui ne sont pas licenciés, mais qui peut aller à la Poste avec un taux d'émoluments inférieur ? Est-ce ainsi? C'est encore pire que ce que je pensais.

§ - M. Hobson

C'est une autre question dont traite la clause. Ce que j'ai dit concernant l'article 7 est un énoncé de fait parfaitement vrai. Le député. Gentleman a abordé ce que je pensais être un point très important en ce qui concerne l'accord : la question de savoir s'il y aurait un retard en raison du droit de veto. Il est vrai qu'il existe un pouvoir de veto, mais nous avons ici affaire à une préoccupation familiale. Nous avons affaire à des gouvernements partenaires du Commonwealth et, avec tout le respect que je dois aux Nations Unies, cette comparaison n'est pas tout à fait équitable. Il existe entre le peuple britannique et les peuples du Commonwealth une entente qui n'aboutira pas à la stupidité ni à des difficultés. Même si c'est un point juste et légitime à faire valoir, dans la pratique, nous n'avons aucune crainte à avoir à ce sujet.

En ce qui concerne les tarifs de presse, je ne peux donner aucune garantie ou assurance quant au tarif qui devrait être facturé, mais les exigences de la presse seront prises en compte. Je souligne également que l'accord montre qu'il sera compétent pour le Conseil des télécommunications de mettre sur pied des comités consultatifs...

§ - M. McKinlay (Dumbartonshire)

Quel serait le tarif pour une histoire de Rita Hayworth ?

§ - M. Hobson

... et je n'ai jamais vu la presse hésiter à se manifester et à demander ce qu'elle considère comme ses droits.

§ - M. Baxter

Puis-je faire remarquer au député. Monsieur, que le tarif de la presse à un centime le mot profite réellement à l'Empire dans son ensemble, car il permet aux journaux de diffuser davantage d'informations sur l'Empire ?

§ - M. Hobson

J'apprécie pleinement ce point. Je crois beaucoup à l'Empire et je suis un grand partisan du Commonwealth, et j'espère que le député le fera. Le député de Wood Green (M. Baxter) veillera à ce que son hon. Les amis pensent la même chose. Toutefois, je ne peux évidemment pas donner de garanties quant au prix qui sera facturé pour les télégrammes, mais nous apprécions le point concernant l'information et souhaitons qu'elle soit diffusée.

Une question plutôt délicate s'est posée au sujet des arrangements de mise en commun contenus dans l'article 7 de la troisième annexe de l'Accord télégraphique du Commonwealth. J'ai senti que je devais intervenir pour souligner qu'il y avait un protocole et que rien de précis n'avait été décidé sur les tarifs qui seraient facturés. Un schéma est indiqué dans l'article. Nous devons avoir confiance ici et compter sur le fait que nos représentants veilleront à nos intérêts. Je ne peux pas en dire plus, mais je tiens à souligner une fois de plus qu'en ce qui concerne les dispositions énoncées à l'article 7, elles ne sont pas contraignantes et sont maintenues en vertu du protocole figurant à la

dernière page de l'accord.

Mon honorable. Un ami, le député d'East Harrow (M. Skinnard) soulève la question des taux de rémunération. C'est une question qui relève des syndicats concernés dans les négociations avec la Poste. Toutefois, les conditions du personnel repris ne se sont pas dégradées. Une consultation approfondie a eu lieu avec tous les syndicats sur la question. Il se peut que des hommes travaillant côte à côte, avec des salaires différents, mais cela n'est pas inhabituel en cas de transfert. J'ai eu une expérience de ce genre lorsque de nombreuses entreprises ont fusionné pour former le London Passenger Transport Board. Si mon honorable ami souhaite connaître les taux de rémunération, ils peuvent lui être communiqués, mais je ne suis pas en mesure de les lui communiquer en réponse à cette discussion.

§ - M. Skinnard

J'espère que mon collègue. Mon ami conviendra que je plaçais pour quelque chose de bien plus que de simples taux de rémunération. Mon cas concernait une frustration et une interférence avec les perspectives de promotion et de carrière. Je pense avoir eu raison de soulever ce point lors du débat en deuxième lecture, même si je suis tout à fait conscient que l'ensemble de la question devra probablement être traité par la voie syndicale et par l'arbitrage. Cependant, j'étais compétent pour souligner qu'il existe cette différence de traitement.

§ - M. Hobson

C'est parfaitement vrai. Quelle est l'intervention de l'honorable député? Gentleman se résume à cela : il existe des taux de rémunération différents pour deux personnes travaillant côte à côte et effectuant probablement le même travail. Cela est inévitable en raison de la forme de fusion que nous avons décidé d'accepter pour la Grande-Bretagne. Quant à la question de la promotion, cela ne fait guère partie du projet de loi, mais je donne à mon honorable ami, l'assurance qu'à la Poste, les considérations de capacité et d'ancienneté sont toujours prises en compte et que, en ce qui concerne le transfert du personnel, la promotion sera décidée en fonction du bien-fondé de chaque cas.

Le député. Le député d'Abingdon (Sir R. Glyn), qui a apporté une contribution intéressante, a demandé quelle serait la situation en ce qui concerne les câblodistributeurs appartenant à la compagnie. Les câblodistributeurs resteront la propriété de l'entreprise. La radiodiffusion dans les colonies échappe entièrement au champ d'application de ce projet de loi, mais il est vrai que le câble et la radio diffusent dans quelques-unes des colonies ; Je crois que le député. Monsieur a mentionné le Kenya. Dans ce cas, ils continueront comme avant. Son point suivant concerne l'Irlande, qui n'est pas concernée par l'accord. En ce qui concerne les câbles posés et exploités, je pense que cela relève du domaine de la conjecture. Je ne peux pas répondre grand-chose à ce point, sinon que la Poste sait quelles précautions doivent être prises et que celles qui peuvent être prises seront prises par les ingénieurs responsables. Des inquiétudes ont été exprimées concernant les logements occupés par les domestiques de l'entreprise. C'est la responsabilité de l'entreprise, qui est une entreprise indépendante, mais le député. On remarquera qu'à l'annexe II du projet de loi la propriété « Meadowbank » qui sert de pied à terre aux membres du personnel en congé, demeure la propriété de la compagnie.

J'en viens maintenant aux points soulevés par le député. Député de Bucklow. Je pense que le député. Le député s'est vraiment amusé et je n'ai pas l'intention de répondre à tous ses points. Il s'inquiétait de la réduction des revenus qui pourrait s'accumuler. Il se trompe sans doute dans son hypothèse. Étant donné que la société continue d'effectuer ses travaux en dehors de la Grande-Bretagne et simplement parce que nous fusionnons les actifs de Cable et Wireless en Grande-Bretagne, à trois exceptions près, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de supposer que les revenus vont diminuer. En ce qui concerne les entreprises d'État, il y a une différence entre les deux côtés de la Chambre, mais je soumetts que j'en ai dit assez pour lui faire remarquer que Cable et Wireless étaient très heureux à un moment donné de bénéficier de l'aide de l'État. et je ne pense pas que son argument nous ait mené bien loin. Il est tout à fait vrai qu'il peut y avoir des taux de salaire différents, mais les députés interviennent. Les députés derrière moi soutiennent mon point de vue lorsqu'ils mentionnent les industries qui ont été nationalisées et citent les taux de salaires.

Je ne suis pas en mesure, cet après-midi, de donner les assurances demandées par le député. Député de Heston et Isleworth (M. W. Williams).

§ - M. Williams

C'est important parce que, du point de vue du député. Mesdames et messieurs les députés, il est évident que de nombreux députés. Des députés ont déjà exprimé leur inquiétude quant à la situation des gens de la Poste. Si mon honorable. Mon ami ne peut pas donner cette assurance aujourd'hui, j'aimerais qu'il fasse clairement savoir à la Chambre qu'il essaiera de donner cette assurance au cours des étapes suivantes de ce projet de loi. Sinon, certains députés. Les députés devront peut-être revoir leurs idées sur le projet de loi dans son ensemble.

§ - M. Hobson

C'est une question pour mon très honorable. Mon ami, mais j'ai déjà dit en réponse à mon hon. Ami que les conditions du personnel relèvent de la responsabilité des syndicats concernés, qui sont parfaitement libres de conclure les négociations avec mon très honorable. Département d'un ami en toute occasion. Par ailleurs, nos relations avec les nombreux syndicats avec lesquels nous entretenons des contacts quotidiens sont satisfaisantes.

§ - M. Williams

Je suis désolé de vous interrompre encore une fois, mais je constate qu'une certaine somme d'argent sera accordée aux fins du projet de loi. Ce que moi et d'autres députés. Les députés veulent être sûrs que, plus tard, l'arbitrage ne sera pas refusé en raison de la résolution financière jointe au projet de loi.

§ - M. Hobson

Je ne peux pas imaginer que mon très honorable. Ami refusant à tout syndicat le droit d'arbitrage. En ce qui concerne les 4 millions de livres sterling, cela représente l'argent nécessaire au paiement des actifs incorporés dans la poste britannique.

§ - M. Shepherd se leva ...

§ - M. Hobson

J'ai déjà cédé...

§ - M. Berger

C'est un point important. Le ministre des Postes a extraordinairement bien réussi, en ce qui concerne les syndicats, à s'en sortir avec l'article 7, et je le félicite. Mais pourquoi la clause est-elle seulement permissive ? Pourquoi ne dit-il pas qu'il y aura des réglementations qui permettront d'indemniser les personnes qui subissent une perte à la suite du transfert de leur emploi ?

§ - M. Hobson

Parce qu'il existe des circonstances particulières entourant les personnes auxquelles cette clause fait référence. J'ai tenté de suivre l'intervention du député. Le député de Wood Green l'a suivi de près, mais je n'en voyais pas l'intérêt. Le simple fait qu'il ait présenté ses excuses à la présidence prouvait que ses remarques s'écartaient largement du sujet en discussion.

Enfin, je tiens à dire que cette mesure habilitante s'intègre au service postal britannique...

§ - M. Grimston

Avant le député. Monsieur arrive à une conclusion, puis-je lui proposer deux choses ? Il a dit que l'article 7 traitait uniquement de la redondance et j'ai pensé qu'il développerait ce point plus tard, car j'ai dit que cela semblait rendre les choses encore pires que jamais si l'on ne faisait que cela. L'autre point est que, lorsque de nouveaux accords seront conclus dans le cadre du protocole en ce qui concerne les questions soulevées à l'article 7 de la troisième annexe du Livre blanc, l'hon. Monsieur donne-t-il l'assurance que ces accords seront publiés ?

§ - M. Hobson

Ces accords seront rendus publics dans le cadre du protocole. En ce qui concerne l'article 7, le paragraphe (a) traite de la redondance, le cas échéant, mais comme je l'ai dit, nous ne nous attendons à aucune redondance. Le paragraphe (1, b) concerne les personnes qui subiraient une diminution de leurs émoluments et elles y sont protégées.

J'espère avoir clarifié ce point.

Cette mesure intègre dans la Poste britannique tous les actifs de Cable and Wireless Ltd. en Grande-Bretagne ainsi que leur personnel, tout en laissant l'entreprise libre, indépendante et sans entrave pour opérer à l'étranger. Les conditions du personnel, les pensions et les taux de rémunération sont sauvegardés de toutes les manières. Le Commonwealth Telecommunications Board est officiellement créé et légalisé et le projet de loi, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, constitue le meilleur moyen la gestion d'après-guerre des télécommunications étrangères dans ce pays. En outre, elle est conforme aux recommandations de la Conférence des télécommunications Commonwealth exprimées dans l'accord du 11 mai 1948, conférence harmonieuse, pratique et pratique ; et, à mon humble avis, cela augure bien des relations futures au Commonwealth, non seulement dans le domaine des télécommunications mais aussi dans d'autres domaines d'entreprises communes.

§ - M. Frederic Harris (Croydon, Nord)

Je ne voulais pas interrompre le discours du député. Monsieur, mais il a essayé de lier la propriété de l'État à une aide financière de l'État. Je suppose qu'il comprend qu'il y a une différence considérable entre les deux ?

§ - M. Hobson

Je l'apprécie beaucoup, et si le député a raison. Monsieur avait été à la Chambre tout le temps, il se serait rendu compte que le point qu'il vient de soulever avait reçu une réponse complète.

§ - M. F. Harris

Sur ce point là. Je suis à la Chambre aussi longtemps que possible et je n'ai manqué que 20 minutes.

§ - Bill s'est engagé dans un comité restreint de six membres, quatre nommés par la Chambre et deux par le comité de sélection :

§ - Toute pétition contre le projet de loi déposée au Bureau des projets de loi privés à tout moment au plus tard le sixième jour après ce jour pour être renvoyée au comité, mais si aucune pétition de ce type n'est déposée, l'ordre de renvoi du projet de loi à un comité spécial à être déchargé et le projet de loi renvoyé à un comité plénier :

§ - Les pétitionnaires priant pour être entendus par eux-mêmes, leurs avocats ou agents, pour être entendus contre le projet de loi, à condition que leurs pétitions soient préparées et signées conformément aux règles et ordres de cette Chambre, et les avocats pour être entendus en faveur du projet de loi contre un tel projet de loi. Pétitions :

§ - Le comité aura le pouvoir de rendre compte quotidiennement des procès-verbaux des témoignages entendus devant lui :

§ - Trois pour constituer le quorum.—[M. Wilfred Paling.]

Retour à ORDRES DU JOUR

Consultez le [Commonwealth Telegraphs Act 1949](#)

Twelfth General Report and [STATEMENT OF ACCOUNTS 1st April, 1962](#) to 31st March, 1963

A lire : Le [Commonwealth : convictions et incertitudes](#)